

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 juin 2022 à 18h00 à Verclause**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 juin 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes à Verclause.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 63

Etaient présents : 37

Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - André DONZE - Pascale ROCHAS - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Georges ROMEO - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Sylvie GARNERO – Didier LAFFITTE (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 35

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Laurent CHAREYRE - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Christian CARRERE - Didier ROUSSELLE - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 26

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Georges ROMEO - Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Sébastien BERNARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Michel TREMORI a donné pouvoir à André DONZE - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Eric RICHARD - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Pierre COMBES – Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC – Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Serge ROUX a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'organe délibérant des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent, chacun d'eux pouvant être porteur de deux pouvoirs.

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Agriculture

**115-2022 Versement d'une subvention au Pnr des Baronnies en Drôme
Provençale pour le projet « innover et coopérer pour valoriser les
ressources agricoles du territoire »**

Vu la convention du 22 mai 2017 entre l'autorité de gestion, la structure porteuse du GAL et l'Agence de services et de paiement (ASP) relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de développement rural Rhône-Alpes modifié ;

Considérant que le Parc naturel régional des Baronnies provençales (Pnr Bp) a déposé auprès du programme LEADER Une Autre Provence une demande de subvention pour le projet « Innover et coopérer pour valoriser les ressources agricoles du territoire » ;

Il est expliqué que l'un des axes concerne l'accompagnement de projets de transformation des productions agricoles locales en tenant compte de leur niveau de maturité :

- un volet directement animé par le Parc sur l'accompagnement très en amont des projets visant à les faire émerger en animant des temps de travail collectifs ou à les préciser lorsqu'ils n'en sont qu'au stade de l'idée ;
- un volet d'accompagnement de projets plus matures par un prestataire externe où les collectifs de producteurs sont déjà constitués et prêts à entrer en phase opérationnelle.

Considérant que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) accompagne techniquement un collectif de producteurs qui s'est formé en association, qui a acquis un terrain et qui souhaite créer un outil de transformation des productions agricoles sur le territoire du Pays de Buis-les-Baronnies ;

Considérant que ce collectif entre en phase opérationnelle et aurait besoin d'un accompagnement pour dimensionner son projet d'un point de vue structurel et économique ;

Considérant que cet accompagnement réalisé par un prestataire externe pourrait entrer dans le premier axe du projet du Pnr Bp sur le volet accompagnement de projets plus matures ;

Considérant que la CCBDP, dans sa volonté de soutenir la relocalisation de son économie et une meilleure valorisation des productions agricoles, souhaite être partenaire financier de ce projet et cofinancer le FEADER dans le cadre du programme LEADER Une Autre Provence ;

Il est proposé d'attribuer une subvention au Pnr Bp pour un montant de 1 244,16 €, montant correspondant à 16 % de la dépense relative à l'accompagnement par un prestataire pour la création d'un atelier de transformation collectif.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 60

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 1 244,16 € au Pnr des Baronnies provençales pour le financement de l'accompagnement à la création d'un atelier de transformation collectif ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmis en préfecture le : 05/07/22

Mise en ligne le : 05/07/22

Ampliation : Pnr Bp

Le Président

Thierry DAYRE

